



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX  
DE LA COMPOSANTE  
LSH**

**Le Président de l'Université**

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L 613-1, L 613-2, L 712-2, D 611-1 et suivants et D 613-1 et suivants ;  
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;  
 Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
 Vu l'arrêté du 3 Août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;  
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;  
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;  
 Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances  
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

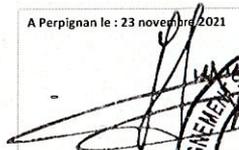
**ARRÊTE**

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante LSH sont composés comme suit pour l'année universitaire 2021-2022 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
Diplôme d'Accès aux Études Universitaires (DAEU A)	1 et 2	CATAFAU Aymat	MCF	<a href="mailto:catafau@univ-perp.fr">catafau@univ-perp.fr</a>	*CLAUDET Bernard BRIERE Nicolas RAYNAL Guillaume GARCIA Sylvia TARTIERE Hélène ROUSSEL Fabienne De MOZAS Corine ROELENS Jean Paul	PR VAC VAC VAC VAC VAC VAC VAC

Article 2 : Le Directeur de la composante LSH et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 23 novembre 2021

Le Président  
  
 UNIVERSITÉ DE PERPIGNAN  
 Via Domitia  
 MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX  
DE LA COMPOSANTE  
LSH**

**Le Président de l'Université**

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;  
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;  
 Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
 Vu l'arrêté du 3 Août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;  
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;  
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;  
 Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances  
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

**ARRÊTE**

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante LSH sont composés comme suit pour l'année universitaire 2021-2022 :

FORMATION	Session		Président et Président suppléant *			Membres	
			Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE Langues étrangères appliquées	L1	1 et 2	CAGLIANI Sylvie	MCF	cagliani@univ-perp.fr	BRECHET Tamara JUBAL Sébastien FERREIRA Lisa *SABATIER Diane	PRAG PRCE PRAG MCF
	L2	1 et 2	CAGLIANI Sylvie	MCF	cagliani@univ-perp.fr	BRECHET Tamara JUBAL Sébastien FERREIRA Lisa *SABATIER Diane	PRAG PRCE PRAG MCF
	L3	1 et 2	CAGLIANI Sylvie	MCF	cagliani@univ-perp.fr	BRECHET Tamara JUBAL Sébastien FERREIRA Lisa *SABATIER Diane	PRAG PRCE PRAG MCF

Article 2 : Le Directeur de la composante LSH et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 23 novembre 2021




Ivan AUGER  
Université  
de Perpignan  
Via Domitia



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX  
DE LA COMPOSANTE  
LSH**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;  
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
Vu l'arrêté du 3 Août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;  
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;  
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances  
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

**ARRÊTE**

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante LSH sont composés comme suit pour l'année universitaire 2021-2022 :

FORMATION	Session		Président et Président suppléant *			Membres	
			Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales Parcours Anglais : Etudes transmédiales	L1	1 et 2	GUILLAUME Hélène	MCF	<a href="mailto:guillaume@univ-perp.fr">guillaume@univ-perp.fr</a>	*CASES Isabelle AMIOT Pascale BARDELMANN Claire DASSE Marine DEPIERRE Amélie DUPONT Jocelyn FRATANI Caroline GOETZ Emmaus GUPWELL Timoty KING-SUCO Louisa MEILLON Bénédicte POLLOCK Jonathan RAVIKUMAR Aishwarya SIMONIN Olivier WADWORTH Sophie	MCF PR PR MCF MCF MCF CONTR. LECTRICE ATER PRAG MCF PR LECTRICE MCF LECTRICE
	L2	1 et 2	GUILLAUME Hélène	MCF	<a href="mailto:guillaume@univ-perp.fr">guillaume@univ-perp.fr</a>	*CASES Isabelle AMIOT Pascale BARDELMANN Claire DASSE Marine DEPIERRE Amélie DUPONT Jocelyn FRATANI Caroline GOETZ Emmaus GUPWELL Timoty KING-SUCO Louisa MEILLON Bénédicte POLLOCK Jonathan RAVIKUMAR Aishwarya SIMONIN Olivier WADWORTH Sophie	MCF PR PR MCF MCF MCF CONTR. LECTRICE ATER PRAG MCF PR LECTRICE MCF LECTRICE
	L3	1 et 2	GUILLAUME Hélène	MCF	<a href="mailto:guillaume@univ-perp.fr">guillaume@univ-perp.fr</a>	*CASES Isabelle AMIOT Pascale BARDELMANN Claire DASSE Marine DEPIERRE Amélie DUPONT Jocelyn FRATANI Caroline GOETZ Emmaus GUPWELL Timoty KING-SUCO Louisa MEILLON Bénédicte POLLOCK Jonathan RAVIKUMAR Aishwarya SIMONIN Olivier WADWORTH Sophie	MCF PR PR MCF MCF MCF CONTR. LECTRICE ATER PRAG MCF PR LECTRICE MCF LECTRICE
LICENCE Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales Parcours Anglais : Métiers de la traduction	L2	1 et 2	GUILLAUME Hélène	MCF	<a href="mailto:guillaume@univ-perp.fr">guillaume@univ-perp.fr</a>	*CASES Isabelle AMIOT Pascale BARDELMANN Claire DASSE Marine DEPIERRE Amélie DUPONT Jocelyn FRATANI Caroline GOETZ Emmaus GUPWELL Timoty KING-SUCO Louisa MEILLON Bénédicte POLLOCK Jonathan RAVIKUMAR Aishwarya SIMONIN Olivier WADWORTH Sophie	MCF PR PR MCF MCF MCF CONTR. LECTRICE ATER PRAG MCF PR LECTRICE MCF LECTRICE
	L3	1 et 2	GUILLAUME Hélène	MCF	<a href="mailto:guillaume@univ-perp.fr">guillaume@univ-perp.fr</a>	*CASES Isabelle AMIOT Pascale BARDELMANN Claire DASSE Marine DEPIERRE Amélie DUPONT Jocelyn FRATANI Caroline GOETZ Emmaus GUPWELL Timoty KING-SUCO Louisa MEILLON Bénédicte POLLOCK Jonathan RAVIKUMAR Aishwarya SIMONIN Olivier WADWORTH Sophie	MCF PR PR MCF MCF MCF CONTR. LECTRICE ATER PRAG MCF PR LECTRICE MCF LECTRICE

Article 2 : Le Directeur de la composante LSH et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX  
DE LA COMPOSANTE  
LSH**

**Le Président de l'Université**

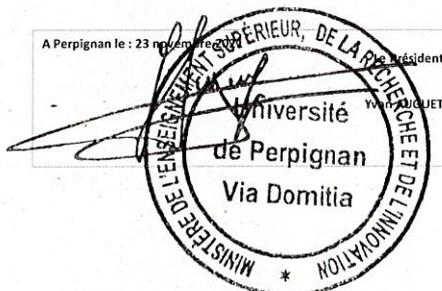
Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;  
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;  
 Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
 Vu l'arrêté du 3 Août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;  
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;  
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;  
 Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances  
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

**ARRÊTE**

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante LSH sont composés comme suit pour l'année universitaire 2021-2022 :

FORMATION	Session		Président et Président suppléant *			Membres	
			Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales Parcours Espagnol : Etudes hispaniques	L1	1 et 2	GUIBERT Sylvie	MCF	<a href="mailto:sylvie.guibbert@univ-perp.fr">sylvie.guibbert@univ-perp.fr</a>	ADDE Amélie ALBA Narciso CAIRE Marie Pierre JANER Marjorie LACROIX Anne LAVOU Victorien PARISOT Fabrice PUJOL Mercè *RAMOUCHE Marie Pierre	MCF PR PRAG MCF MCF PR PR PR MCF
	L2	1 et 2	GUIBERT Sylvie	MCF	<a href="mailto:sylvie.guibbert@univ-perp.fr">sylvie.guibbert@univ-perp.fr</a>	ADDE Amélie ALBA Narciso CAIRE Marie Pierre JANER Marjorie LACROIX Anne LAVOU Victorien PARISOT Fabrice PUJOL Mercè *RAMOUCHE Marie Pierre	MCF PR PRAG MCF MCF PR PR PR MCF
	L3	1 et 2	GUIBERT Sylvie	MCF	<a href="mailto:sylvie.guibbert@univ-perp.fr">sylvie.guibbert@univ-perp.fr</a>	ADDE Amélie ALBA Narciso CAIRE Marie Pierre JANER Marjorie LACROIX Anne LAVOU Victorien PARISOT Fabrice PUJOL Mercè *RAMOUCHE Marie Pierre	MCF PR PRAG MCF MCF PR PR PR MCF

Article 2 : Le Directeur de la composante LSH et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX  
DE LA COMPOSANTE  
LSH**

**Le Président de l'Université**

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L 613-1, L 613-2, L 712-2, D 611-1 et suivants et D 613-1 et suivants ;  
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
Vu l'arrêté du 3 Août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;  
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;  
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances  
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

**ARRÊTE**

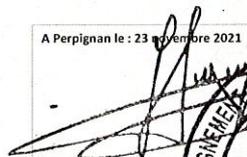
Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante LSH sont composés comme suit pour l'année universitaire 2021-2022 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres		
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade	
LICENCE Lettres Parcours Lettres	L1	1 et 2	ADROHER Michel	MCF	<a href="mailto:michel.adroher@univ-perp.fr">michel.adroher@univ-perp.fr</a>	BILGER Mireille AUBRY Laurence BLANC Anne Lise NOGUES Pascal MIGNON Françoise *COURRENT Mireille GARNCARZYK Dimitri ELOI Thierry	MCF MCF MCF PRCE MCF PR MCF MCF
	L2	1 et 2	ADROHER Michel	MCF	<a href="mailto:michel.adroher@univ-perp.fr">michel.adroher@univ-perp.fr</a>	BILGER Mireille AUBRY Laurence BLANC Anne Lise NOGUES Pascal MIGNON Françoise *COURRENT Mireille GARNCARZYK Dimitri ELOI Thierry	MCF MCF MCF PRCE MCF PR MCF MCF
	L3	1 et 2	ADROHER Michel	MCF	<a href="mailto:michel.adroher@univ-perp.fr">michel.adroher@univ-perp.fr</a>	BILGER Mireille AUBRY Laurence BLANC Anne Lise NOGUES Pascal MIGNON Françoise *COURRENT Mireille GARNCARZYK Dimitri ELOI Thierry	MCF MCF MCF PRCE MCF PR MCF MCF
LICENCE Lettres Parcours Théâtre	L1	1 et 2	ADROHER Michel	MCF	<a href="mailto:michel.adroher@univ-perp.fr">michel.adroher@univ-perp.fr</a>	BILGER Mireille AUBRY Laurence BLANC Anne Lise NOGUES Pascal MIGNON Françoise *COURRENT Mireille GARNCARZYK Dimitri ELOI Thierry	MCF MCF MCF PRCE MCF PR MCF MCF
	L2	1 et 2	ADROHER Michel	MCF	<a href="mailto:michel.adroher@univ-perp.fr">michel.adroher@univ-perp.fr</a>	BILGER Mireille AUBRY Laurence BLANC Anne Lise NOGUES Pascal MIGNON Françoise *COURRENT Mireille GARNCARZYK Dimitri ELOI Thierry	MCF MCF MCF PRCE MCF PR MCF MCF
	L3	1 et 2	ADROHER Michel	MCF	<a href="mailto:michel.adroher@univ-perp.fr">michel.adroher@univ-perp.fr</a>	BILGER Mireille AUBRY Laurence BLANC Anne Lise NOGUES Pascal MIGNON Françoise *COURRENT Mireille GARNCARZYK Dimitri ELOI Thierry	MCF MCF MCF PRCE MCF PR MCF MCF

Article 2 : Le Directeur de la composante LSH et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 23 novembre 2021

Président






**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX  
DE LA COMPOSANTE  
LSH**

**Le Président de l'Université**

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;  
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;  
 Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
 Vu l'arrêté du 3 Août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;  
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;  
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;  
 Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances  
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

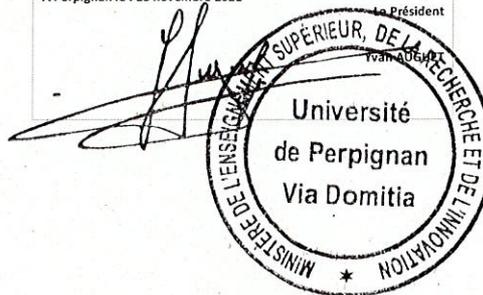
**ARRÊTE**

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante LSH sont composés comme suit pour l'année universitaire 2021-2022 :

FORMATION	Session		Président et Président suppléant *			Membres	
			Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE Histoire	L1	1 et 2	MARTY Nicolas	PR	<a href="mailto:nicolas.marty@univ-perp.fr">nicolas.marty@univ-perp.fr</a>	POUJADE Patrice BERJOAN Nicolas CATAFAU Aymat *ROUX Michel DENJEAN Claude LAFFONT Jean Luc	PR MCF MCF PRAG PR MCF
	L2	1 et 2	MARTY Nicolas	PR	<a href="mailto:nicolas.marty@univ-perp.fr">nicolas.marty@univ-perp.fr</a>	POUJADE Patrice BERJOAN Nicolas CATAFAU Aymat *ROUX Michel DENJEAN Claude LAFFONT Jean Luc	PR MCF MCF PRAG PR MCF
	L3	1 et 2	MARTY Nicolas	PR	<a href="mailto:nicolas.marty@univ-perp.fr">nicolas.marty@univ-perp.fr</a>	POUJADE Patrice BERJOAN Nicolas CATAFAU Aymat *ROUX Michel DENJEAN Claude LAFFONT Jean Luc	PR MCF MCF PRAG PR MCF

Article 2 : Le Directeur de la composante LSH et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 23 novembre 2021





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX  
DE LA COMPOSANTE  
LSH**

**Le Président de l'Université**

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;  
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
Vu l'arrêté du 3 Août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;  
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;  
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances  
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

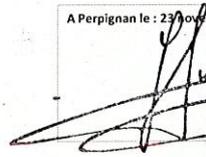
**ARRÊTE**

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante LSH sont composés comme suit pour l'année universitaire 2021-2022 :

FORMATION	Session		Président et Président suppléant *			Membres	
			Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE Histoire de l'Art et Archéologie	L1	1 et 2	DE BARRAU Caroline	MCF	<a href="mailto:caroline.de-barrau@univ-perp.fr">caroline.de-barrau@univ-perp.fr</a>	*GALINIER Cécile GALINIER Martin LUGAND Julien CASTANER Esteban GREGOIRE Sophie SOULIER Virginie	MCF PR MCF PR MCF MCF
	L2	1 et 2	DE BARRAU Caroline	MCF	<a href="mailto:caroline.de-barrau@univ-perp.fr">caroline.de-barrau@univ-perp.fr</a>	*GALINIER Cécile GALINIER Martin LUGAND Julien CASTANER Esteban GREGOIRE Sophie SOULIER Virginie	MCF PR MCF PR MCF MCF
LICENCE Histoire de l'Art et Archéologie Parcours Histoire de l'art	L3	1 et 2	DE BARRAU Caroline	MCF	<a href="mailto:caroline.de-barrau@univ-perp.fr">caroline.de-barrau@univ-perp.fr</a>	*GALINIER Cécile GALINIER Martin LUGAND Julien CASTANER Esteban GREGOIRE Sophie SOULIER Virginie	MCF PR MCF PR MCF MCF
LICENCE Histoire de l'Art et Archéologie Parcours Archéologie	L3	1 et 2	DE BARRAU Caroline	MCF	<a href="mailto:caroline.de-barrau@univ-perp.fr">caroline.de-barrau@univ-perp.fr</a>	*GALINIER Cécile GALINIER Martin LUGAND Julien CASTANER Esteban GREGOIRE Sophie SOULIER Virginie	MCF PR MCF PR MCF MCF

Article 2 : Le Directeur de la composante LSH et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 23 novembre 2021

  
 Yvan AUGER  
 Président  




**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX  
DE LA COMPOSANTE  
LSH**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;  
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;  
 Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
 Vu l'arrêté du 3 Août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;  
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;  
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;  
 Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances  
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

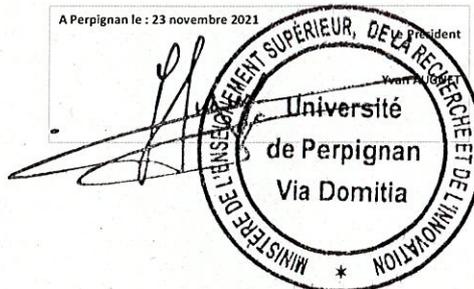
**ARRÊTE**

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante LSH sont composés comme suit pour l'année universitaire 2021-2022 :

FORMATION	Session		Président et Président suppléant *			Membres	
			Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE Musicologie	L1	1 et 2	BARDELMANN Claire	PR	<a href="mailto:claire.bardelmann@univ-perp.fr">claire.bardelmann@univ-perp.fr</a>	DE BARRAU Caroline UVVET Chloé *SCIESKA Jean Marie PIGASSOU Claire VARILH Clarisse AUGE Alex	MCF MCF CONSERVATOIRE CONSERVATOIRE CONSERVATOIRE
	L2	1 et 2	BARDELMANN Claire	PR	<a href="mailto:claire.bardelmann@univ-perp.fr">claire.bardelmann@univ-perp.fr</a>	DE BARRAU Caroline UVVET Chloé *SCIESKA Jean Marie PIGASSOU Claire VARILH Clarisse AUGE Alex	MCF MCF CONSERVATOIRE CONSERVATOIRE CONSERVATOIRE
	L3	1 et 2	BARDELMANN Claire	PR	<a href="mailto:claire.bardelmann@univ-perp.fr">claire.bardelmann@univ-perp.fr</a>	DE BARRAU Caroline UVVET Chloé *SCIESKA Jean Marie PIGASSOU Claire VARILH Clarisse AUGE Alex	MCF MCF CONSERVATOIRE CONSERVATOIRE CONSERVATOIRE

Article 2 : Le Directeur de la composante LSH et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 23 novembre 2021





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX  
DE LA COMPOSANTE  
LSH**

**Le Président de l'Université**

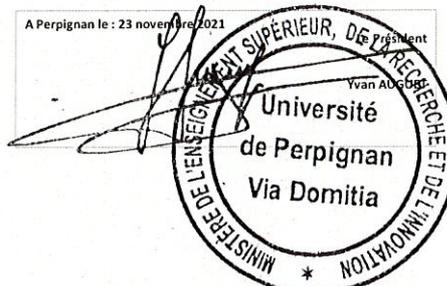
Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;  
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;  
 Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
 Vu l'arrêté du 3 Août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;  
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;  
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;  
 Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances  
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

**ARRÊTE**

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante LSH sont composés comme suit pour l'année universitaire 2021-2022 :

FORMATION	Session		Président et Président suppléant *			Membres	
			Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE Géographie et aménagement	L1	1 et 2	MARY Kévin	MCF	<a href="mailto:kevin.mary@univ-perp.fr">kevin.mary@univ-perp.fr</a>	NAFAA Nora CALVET Marc DELAGE Aurélie DELMAS Magali *FAERBER Johanna GIBAND David GRIJOL Karine LACQUEMENT Guillaume RODE Sylvain	PRAG PR MCF MCF MCF PR MCF PR MCF
	L2	1 et 2	MARY Kévin	MCF	<a href="mailto:kevin.mary@univ-perp.fr">kevin.mary@univ-perp.fr</a>	NAFAA Nora CALVET Marc DELAGE Aurélie DELMAS Magali *FAERBER Johanna GIBAND David GRIJOL Karine LACQUEMENT Guillaume RODE Sylvain	PRAG PR MCF MCF MCF PR MCF PR MCF
	L3	1 et 2	MARY Kévin	MCF	<a href="mailto:kevin.mary@univ-perp.fr">kevin.mary@univ-perp.fr</a>	NAFAA Nora CALVET Marc DELAGE Aurélie DELMAS Magali *FAERBER Johanna GIBAND David GRIJOL Karine LACQUEMENT Guillaume RODE Sylvain	PRAG PR MCF MCF MCF PR MCF PR MCF

Article 2 : Le Directeur de la composante LSH et la Directrice Générale des Services de l'Université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX  
DE LA COMPOSANTE  
LSH**

**Le Président de l'Université**

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L 613-1, L 613-2, L 712-2, D 611-1 et suivants et D 613-1 et suivants ;  
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;  
 Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
 Vu l'arrêté du 3 Août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;  
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;  
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;  
 Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances  
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

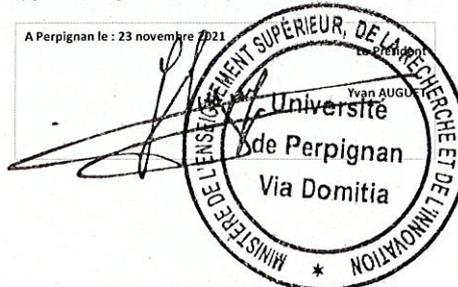
**ARRÊTE**

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante LSH sont composés comme suit pour l'année universitaire 2021-2022 :

FORMATION	Session		Président et Président suppléant *			Membres	
			Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE Sociologie	L1	1 et 2	GIRARD Alain	MCF	<a href="mailto:alain.girard.univ.perp@gmail.com">alain.girard.univ.perp@gmail.com</a>	AVARGUEZ Sophie BOUCHER Manuel CAMUS Céline *CHARTIER Marie FAURE Laurence HARLE Aude LE DANTEC Eliane OLIVE Jean Louis PETTE Mathilde	MCF PR ATER MCE MCF MCF MCF PR MCF
	L2	1 et 2	GIRARD Alain	MCF	<a href="mailto:alain.girard.univ.perp@gmail.com">alain.girard.univ.perp@gmail.com</a>	AVARGUEZ Sophie BOUCHER Manuel CAMUS Céline *CHARTIER Marie FAURE Laurence HARLE Aude LE DANTEC Eliane OLIVE Jean Louis PETTE Mathilde	MCF PR ATER MCE MCF MCF MCF PR MCF
	L3	1 et 2	GIRARD Alain	MCF	<a href="mailto:alain.girard.univ.perp@gmail.com">alain.girard.univ.perp@gmail.com</a>	AVARGUEZ Sophie BOUCHER Manuel CAMUS Céline *CHARTIER Marie FAURE Laurence HARLE Aude LE DANTEC Eliane OLIVE Jean Louis PETTE Mathilde	MCF PR ATER MCE MCF MCF MCF PR MCF

Article 2 : Le Directeur de la composante LSH et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 23 novembre 2021





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX  
DE LA COMPOSANTE  
LSH**

**Le Président de l'Université**

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L 613-1, L 613-2, L 712-2, D 611-1 et suivants et D 613-1 et suivants ;  
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;  
 Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
 Vu l'arrêté du 3 Août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;  
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;  
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;  
 Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances  
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

**ARRÊTE**

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante LSH sont composés comme suit pour l'année universitaire 2021-2022 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres		
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade	
LICENCE PRO Intervention sociale : insertion et réinsertion sociale et professionnelle Parcours Accompagnement à l'insertion et réinsertion sociale et professionnelle	L3	1 et 2	BOUCHER Manuel	PR	<a href="mailto:manuel.boucher@univ-perp.fr">manuel.boucher@univ-perp.fr</a>	ALCOLEA BURETH Anne Marie *BALDELLI Brigitte NDIAYE Ousmane COSTES Rémy SISTACH Dominique MANDINE Romain	PAST PAST VAC VAC MCF VAC
LICENCE PRO Intervention sociale : insertion et réinsertion sociale et professionnelle Parcours Action collective et développement social	L3	1 et 2	BOUCHER Manuel	PR	<a href="mailto:manuel.boucher@univ-perp.fr">manuel.boucher@univ-perp.fr</a>	ALCOLEA BURETH Anne Marie *BALDELLI Brigitte NDIAYE Ousmane COSTES Rémy SISTACH Dominique MANDINE Romain	PAST PAST VAC VAC MCF VAC

Article 2 : Le Directeur de la composante LSH et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 23 novembre 2021





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX  
DE LA COMPOSANTE  
LSH**

**Le Président de l'Université**

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L 613-1, L 613-2, L 712-2, D 611-1 et suivants et D 613-1 et suivants ;  
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;  
 Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
 Vu l'arrêté du 3 Août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;  
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;  
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;  
 Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances  
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

**ARRÊTE**

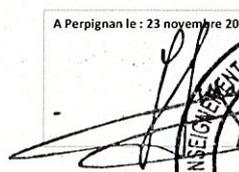
Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante LSH sont composés comme suit pour l'année universitaire 2021-2022 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE PRO Guide-conférencier	L3 1 et 2	GALINIER Martin	PR	<a href="mailto:galinier@univ-perp.fr">galinier@univ-perp.fr</a>	SOULIER Virginie *CASTANER Esteban DE BARRAU Caroline LUGAND Julien SANCHEZ Lionel HUMPAGE Matt CARRION Imma CABANAC Olivier BERTEAU Sophie PERNAUD Jacques MISME Stéphanie	MCF PR MCF MCF CONTRACTUEL VAC VAC VAC VAC VAC VAC

Article 2 : Le Directeur de la composante LSH et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 23 novembre 2021

Président






**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX  
DE LA COMPOSANTE  
LSH**

**Le Président de l'Université**

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;  
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;  
 Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
 Vu l'arrêté du 3 Août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;  
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;  
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;  
 Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances  
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

**ARRÊTE**

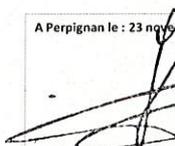
Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante LSH sont composés comme suit pour l'année universitaire 2021-2022 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres		
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade	
LICENCE PRO Métiers de l'information : métiers du journalisme et de la presse Parcours Photojournalisme, médias numériques et images audiovisuelles	L3	1 et 2	GOBERT Thierry	MCF	<a href="mailto:th.gobert@gmail.com">th.gobert@gmail.com</a>	*LEGRAIS Hélène CHEVALDONNE Yves BUSTO Rémi MILHET Jean Christophe REVATTLAT Isabelle	VAC MCF VAC VAC VAC

Article 2 : Le Directeur de la composante LSH et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 23 novembre 2021

Yvan AUGER






**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX  
DE LA COMPOSANTE  
LSH**

**Le Président de l'Université**

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L 613-1, L 613-2, L 712-2, D 611-1 et suivants et D 613-1 et suivants ;  
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;  
 Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
 Vu l'arrêté du 3 Août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;  
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;  
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;  
 Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances  
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

**ARRÊTE**

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante LSH sont composés comme suit pour l'année universitaire 2021-2022 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres		
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade	
MASTER Etudes culturelles Parcours type Interprétation et Valorisation des Environnements (INTERVALE)	M1	1 et 2	BARDELMANN Claire	PR	<a href="mailto:claire.bardelmann@univ-perp.fr">claire.bardelmann@univ-perp.fr</a>	*CHAMAYOU Anne PARISOT Fabrice PUJOL Marcé CASTANER Esteban OLIVE Jean Louis GALINIER Martin LANGAND Juliette FAUGEROUX Olivier SOULIER Virginie	PR PR PR PR PR MCF MCF MCF
	M2	1 et 2	BARDELMANN Claire	PR	<a href="mailto:claire.bardelmann@univ-perp.fr">claire.bardelmann@univ-perp.fr</a>	*CHAMAYOU Anne PARISOT Fabrice PUJOL Marcé CASTANER Esteban OLIVE Jean Louis GALINIER Martin LANGAND Juliette FAUGEROUX Olivier SOULIER Virginie	PR PR PR PR PR MCF MCF MCF

Article 2 : Le Directeur de la composante LSH et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 23 novembre 2021

*[Signature]*

Yvan AUGUET  
Président  
Université  
de Perpignan  
Via Domitia

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX  
DE LA COMPOSANTE  
LSH**

**Le Président de l'Université**

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;  
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;  
 Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
 Vu l'arrêté du 3 Août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;  
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;  
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;  
 Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances  
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

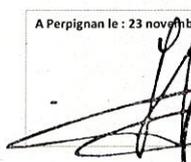
**ARRÊTE**

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante LSH sont composés comme suit pour l'année universitaire 2021-2022 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
MASTER Langues étrangères appliquées Parcours Langues et affaires internationales	M1	SABATIER Diane	MCF	<a href="mailto:diane.sabatier@univ-perp.fr">diane.sabatier@univ-perp.fr</a>	BRECHET Tamara *CAGLIANI Sylvie FERREIRA Lisa JUBAL Sébastien GARCIA Guillaume	PRAG MCF PRAG PRCE PRCE
	M2	SABATIER Diane	MCF	<a href="mailto:diane.sabatier@univ-perp.fr">diane.sabatier@univ-perp.fr</a>	BRECHET Tamara *CAGLIANI Sylvie FERREIRA Lisa JUBAL Sébastien GARCIA Guillaume	PRAG MCF PRAG PRCE PRCE

Article 2 : Le Directeur de la composante LSH et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 23 novembre 2021

  
 Yves AUGER  
 Le Président  
 Université  
 de Perpignan  
 Via Domitia  
 MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX  
DE LA COMPOSANTE  
LSH**

**Le Président de l'Université**

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;  
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;  
 Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
 Vu l'arrêté du 3 Août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;  
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;  
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;  
 Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances  
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

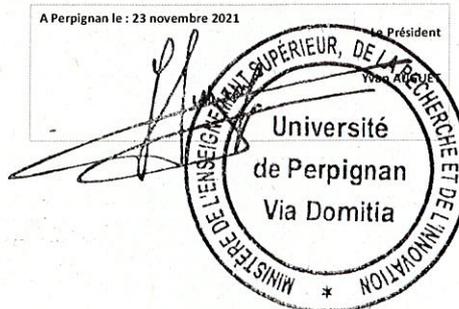
**ARRÊTE**

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante LSH sont composés comme suit pour l'année universitaire 2021-2022 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres		
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade	
MASTER Sciences du langage Parcours Didactique des langues, Français langue étrangère et seconde	M1	1 et 2	BILGER Mireille	PR	<a href="mailto:bilger@univ-perp.fr">bilger@univ-perp.fr</a>	*TYNE Henry BASTRIOS Roger PUJOL Merce	MCF PRAG PR
	M2	1 et 2	BILGER Mireille	PR	<a href="mailto:bilger@univ-perp.fr">bilger@univ-perp.fr</a>	*TYNE Henry BASTRIOS Roger PUJOL Merce	MCF PRAG PR

Article 2 : Le Directeur de la composante LSH et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 23 novembre 2021





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX  
DE LA COMPOSANTE  
LSH**

**Le Président de l'Université**

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L 613-1, L 613-2, L 712-2, D 611-1 et suivants et D 613-1 et suivants ;  
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;  
 Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
 Vu l'arrêté du 3 Août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;  
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;  
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;  
 Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances  
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

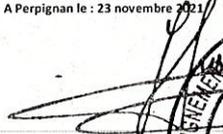
**ARRÊTE**

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante LSH sont composés comme suit pour l'année universitaire 2021-2022 :

FORMATION	Session		Président et Président suppléant *			Membres	
			Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
MASTER Urbanisme et aménagement Parcours Urbanisme, habitat, aménagement	M1	1 et 2	RODE Sylvain	MCF	<a href="mailto:sylvain.rose@univ-perp.fr">sylvain.rose@univ-perp.fr</a>	*DELAGE Aurélie FAERBER Johanna GIBAND David LACQUEMENT Guillaume MARY Kévin GRIJOL Karine	MCF MCF PR MCF MCF
	M2	1 et 2	RODE Sylvain	MCF	<a href="mailto:sylvain.rose@univ-perp.fr">sylvain.rose@univ-perp.fr</a>	*DELAGE Aurélie FAERBER Johanna GIBAND David LACQUEMENT Guillaume MARY Kévin GRIJOL Karine	MCF MCF PR MCF MCF

Article 2 : Le Directeur de la composante LSH et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 23 novembre 2021

  
 Le Président  
 Ivan AUGER  
 Université  
 de Perpignan  
 Via Domitia  
 \* MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX  
DE LA COMPOSANTE  
LSH**

**Le Président de l'Université**

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;  
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;  
 Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
 Vu l'arrêté du 3 Août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;  
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;  
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;  
 Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances  
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

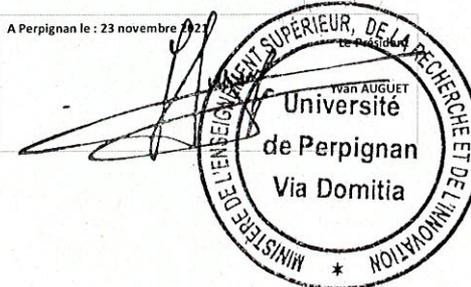
**ARRÊTE**

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante LSH sont composés comme suit pour l'année universitaire 2021-2022 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres		
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade	
MASTER Histoire de l'art Parcours Histoire de l'art et patrimoines	M1	1 et 2	CASTANER MUNOZ Esteban	PR	<a href="mailto:castaner@univ-perp.fr">castaner@univ-perp.fr</a>	GALINIER Cécile SOULIER Virginie DE BARRAU Caroline *GALINIER Martin	MCF MCF MCF PR
	M2	1 et 2	CASTANER MUNOZ Esteban	PR	<a href="mailto:castaner@univ-perp.fr">castaner@univ-perp.fr</a>	GALINIER Cécile SOULIER Virginie DE BARRAU Caroline *GALINIER Martin	MCF MCF MCF PR
MASTER Histoire de l'art Parcours Métiers du patrimoine	M2	1 et 2	CASTANER MUNOZ Esteban	PR	<a href="mailto:castaner@univ-perp.fr">castaner@univ-perp.fr</a>	GALINIER Cécile SOULIER Virginie DE BARRAU Caroline *GALINIER Martin	MCF MCF MCF PR
	M1	1 et 2	CASTANER MUNOZ Esteban	PR	<a href="mailto:castaner@univ-perp.fr">castaner@univ-perp.fr</a>	GALINIER Cécile SOULIER Virginie DE BARRAU Caroline *GALINIER Martin	MCF MCF MCF PR
MASTER Histoire de l'art Parcours Archéologie et préservation du patrimoine maritime	M2	1 et 2	GALINIER Martin	PR	<a href="mailto:galinier@univ-perp.fr">galinier@univ-perp.fr</a>	GALINIER Cécile SOULIER Virginie DE BARRAU Caroline *CASTANER Esteban	MCF MCF MCF PR
	M2	1 et 2	GALINIER Martin	PR	<a href="mailto:galinier@univ-perp.fr">galinier@univ-perp.fr</a>	GALINIER Cécile SOULIER Virginie DE BARRAU Caroline *CASTANER Esteban	MCF MCF MCF PR

Article 2 : Le Directeur de la composante LSH et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 23 novembre 2021





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX  
DE LA COMPOSANTE  
LSH**

**Le Président de l'Université**

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L 613-1, L 613-2, L 712-2, D 611-1 et suivants et D 613-1 et suivants ;  
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;  
 Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
 Vu l'arrêté du 3 Août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;  
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;  
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;  
 Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances  
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

**ARRÊTE**

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante LSH sont composés comme suit pour l'année universitaire 2021-2022 :

FORMATION	Session		Président et Président suppléant *			Membres	
			Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
MASTER Civilisations, Cultures et Sociétés Parcours Acteurs, sociétés, territoires : approches historiques et sociologiques	M1	1 et 2	POUJADE Patrice	PR	<a href="mailto:patrice.poujade@univ-perp.fr">patrice.poujade@univ-perp.fr</a>	*LE DANTEC Eliane AVARGUEZ Sophie DENJAN Claude HARLE Aude MARTY Nicolas	MCF MCF PR MCF PR
	M2	1 et 2	POUJADE Patrice	PR	<a href="mailto:patrice.poujade@univ-perp.fr">patrice.poujade@univ-perp.fr</a>	*LE DANTEC Eliane AVARGUEZ Sophie DENJAN Claude HARLE Aude MARTY Nicolas	MCF MCF PR MCF PR

Article 2 : Le Directeur de la composante LSH et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 23 novembre 2021





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX  
DE LA COMPOSANTE  
LSH**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L 613-1, L 613-2, L 712-2, D 611-1 et suivants et D 613-1 et suivants ;  
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;  
 Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
 Vu l'arrêté du 3 Août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;  
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;  
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;  
 Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances  
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

**ARRÊTE**

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante LSH sont composés comme suit pour l'année universitaire 2021-2022 :

FORMATION	Session		Président et Président suppléant *			Membres	
			Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
MASTER Archéologie, sciences pour l'archéologie Parcours Quaternaire, paléontologie et préhistoire	M1	1 et 2	GREGOIRE Sophie	MCF	<a href="mailto:sophie.gregoire@cerptautav.el.com">sophie.gregoire@cerptautav.el.com</a>	BECAM Gaël CALVET Marc *DELMAS Magali MOIGNE Anne Marie VIALET Amélie SAOS Thibault	CONTRACTUEL PR MCF MCF MCF
	M2	1 et 2	GREGOIRE Sophie	MCF	<a href="mailto:sophie.gregoire@cerptautav.el.com">sophie.gregoire@cerptautav.el.com</a>	BECAM Gaël CALVET Marc *DELMAS Magali MOIGNE Anne Marie VIALET Amélie SAOS Thibault	CONTRACTUEL PR MCF MCF MCF

Article 2 : Le Directeur de la composante LSH et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 23 novembre 2021





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX  
DE LA COMPOSANTE  
LSH**

**Le Président de l'Université**

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;  
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;  
 Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
 Vu l'arrêté du 3 Août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;  
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;  
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;  
 Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances  
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

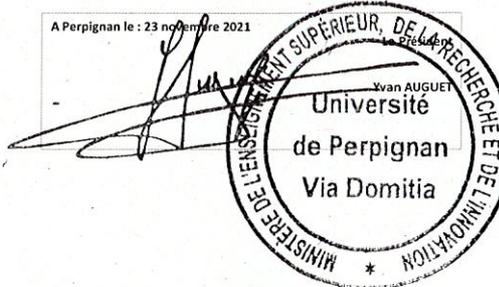
**ARRÊTE**

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante LSH sont composés comme suit pour l'année universitaire 2021-2022 :

FORMATION	Session		Président et Président suppléant *			Membres	
			Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
MASTER Sociologie Parcours Pratiques réflexives et émancipatrices de l'intervention sociale	M1	1 et 2	BOUCHER Manuel	PR	<a href="mailto:manuel.boucher@univ-perp.fr">manuel.boucher@univ-perp.fr</a>	ALCOLEA BURETH Anne Marie BOULET Jean Yves *BALDELLI Brigitte NDIAYE Ousmane SISTACH Dominique CLARIANA Lionel	PAST VAC PAST VAC VAC VAC
	M2	1 et 2	BOUCHER Manuel	PR	<a href="mailto:manuel.boucher@univ-perp.fr">manuel.boucher@univ-perp.fr</a>	ALCOLEA BURETH Anne Marie BOULET Jean Yves *BALDELLI Brigitte NDIAYE Ousmane SISTACH Dominique CLARIANA Lionel	PAST VAC PAST VAC VAC VAC

Article 2 : Le Directeur de la composante LSH et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 23 novembre 2021





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX  
DE LA COMPOSANTE  
LSH**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;  
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
Vu l'arrêté du 3 Août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;  
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;  
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances  
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

**ARRÊTE**

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante LSH sont composés comme suit pour l'année universitaire 2021-2022 :

FORMATION	Session		Président et Président suppléant *			Membres	
			Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
MASTER Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation 2ème degré (ESPE) Parcours Lettres	M1	1 et 2	NOGUES Pascal	PRCE	<a href="mailto:pascal.nogues@univ-perp.fr">pascal.nogues@univ-perp.fr</a>	*SOLOMON Nathalie CHAMAYOU Anne MAYORAL Milène MIGNON Françoise SANTI Carole DURGET Valérie ARISTIDE Laure BAZILE Sandrine	PR PR VAC MCF MCF PFA / VAC VAC PFA / VAC
	M2	1 et 2	NOGUES Pascal	PRCE	<a href="mailto:pascal.nogues@univ-perp.fr">pascal.nogues@univ-perp.fr</a>	*SOLOMON Nathalie MIGNON Françoise SANTI Carole DURGET Valérie ADROHER Michel CHAMAYOU Anne BAZILE Sandrine MAYORAL Milène	PR MCF MCF PFA / VAC MCF PR PFA / VAC VAC
MASTER Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation 2ème degré (ESPE) Parcours Anglais	M1	1 et 2	KING Louisa	PRCE	<a href="mailto:louisa.king@univ-perp.fr">louisa.king@univ-perp.fr</a>	AMIOT Pascale BARDELMANN Claire CASES Isabelle *DEPIERRE Amélie DUPONT Jocelyn GUILLAUME Héléne SIMONIN Olivier DASSE Marine POLLOCK Jonathan	PR PR MCF MCF MCF MCF MCF MCF PR
	M2	1 et 2	KING Louisa	PRCE	<a href="mailto:louisa.king@univ-perp.fr">louisa.king@univ-perp.fr</a>	AMIOT Pascale BARDELMANN Claire CASES Isabelle *DEPIERRE Amélie DUPONT Jocelyn GUILLAUME Héléne SIMONIN Olivier DASSE Marine POLLOCK Jonathan	PR PR MCF MCF MCF MCF MCF MCF PR
MASTER Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation 2ème degré (ESPE) Parcours Espagnol	M1	1 et 2	ADDE Amélie	MCF	<a href="mailto:amelie.adde@univ-perp.fr">amelie.adde@univ-perp.fr</a>	*RAMOUCHE Marie-Pierre CAIRE MERIDA Marie-Pierre JANER Marjorie PUJOL Mercè GUIBBERT Sylvie ALBA Narciso PARISOT Fabrice COSTA Marie-Noëlle PIQUEMAL Anne CARRIÓN Immaculada NAVARRO Eva LABATUT Caroline ARANEGA Carmen SANTAROSSA Isabelle	MCF PRAG MCF PR MCF PR MCF VAC VAC VAC VAC VAC VAC VAC
	M2	1 et 2	ADDE Amélie	MCF	<a href="mailto:amelie.adde@univ-perp.fr">amelie.adde@univ-perp.fr</a>	*RAMOUCHE Marie-Pierre CAIRE MERIDA Marie-Pierre JANER Marjorie PUJOL Mercè GUIBBERT Sylvie ALBA Narciso PARISOT Fabrice COSTA Marie-Noëlle PIQUEMAL Anne CARRIÓN Immaculada NAVARRO Eva LABATUT Caroline ARANEGA Carmen SANTAROSSA Isabelle	MCF PRAG MCF PR MCF PR MCF VAC VAC VAC VAC VAC VAC VAC
MASTER Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation 2ème degré (ESPE) Parcours Histoire-géographie	M1	1 et 2	NAFAA Nora	PRAG	<a href="mailto:nora.nafaa@univ-perp.fr">nora.nafaa@univ-perp.fr</a>	CATAFAU Aymat BERJOAN Nicolas ROUX Michel *ALESSANDRIA Laurence	MCF MCF PRAG PFA/VAC
	M2	1 et 2	NAFAA Nora	PRAG	<a href="mailto:nora.nafaa@univ-perp.fr">nora.nafaa@univ-perp.fr</a>	CATAFAU Aymat BERJOAN Nicolas ROUX Michel *ALESSANDRIA Laurence	MCF MCF PRAG PFA/VAC

Article 2 : Le Directeur de la composante LSH et la Directrice Générale des Services de l'Université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 23 novembre 2021

